Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_27-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Jean-Michel BONHOMME, maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 23 janvier 2026 (documents budgétaires) et 30 janvier 2026
- Présents : M. BONHOMME, Mme PERRIN, M. LE FÉE, Mme LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, Mme GOURVÈS, Mme MARROT, M. LE FLOCH, Mme LECOINTRE, Mme KERDAVID, M. GRARE, Mme PIRAUD, M. CATEAU, Mme ORGEBIN, M. PELLETIER, Mme GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, Mme PESQUER, M. MALARDÉ, M. CADORET, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16) – Absents ayant donné pouvoir : M. BOULARD à M. MIRAULT, M. LE SQUER à Mme GUÉMENÉ, Mme BROTONNE à Mme PERRIN.
- Absent : Mme LIOT, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC (s'est absenté lors de la Q16).

A la demande des élus de la minorité, le maire propose l'ajout à l'ordre du jour de la séance de la question N°32 :

- Appel d'urgence pour les populations victimes à Gaza.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

FONCIER

Question n° 27 : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

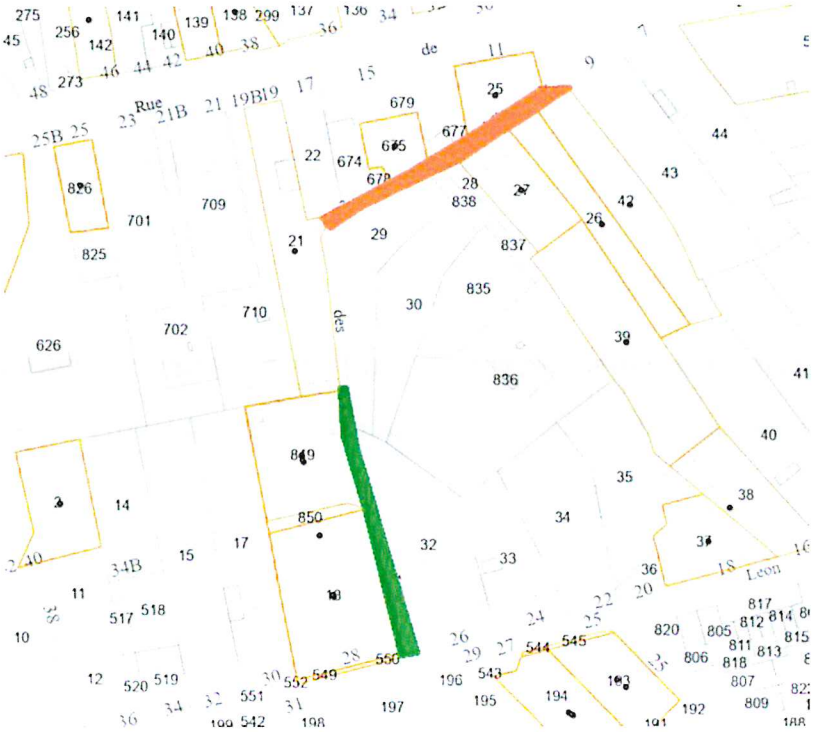
EXPOSÉ de Mme PERRIN, ADJOINTE A L'URBANISME

Conformément à l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2022-217 du 21 février 2022, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Un lot à bâtir étant créé dans la partie sud de l'impasse des Mimosas issu de la propriété située 28 rue Léon Breurec, il est proposé de renommer cette portion de voie (en vert sur le plan ci-dessous) accessible depuis la rue Léon Breurec (la partie Orange au Nord accessible depuis la rue de Kerdurand reste dénommée Impasse des Mimosas). La dénomination proposée est : Impasse des Acacias.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601931-20260209-2026_01_27-DE

COMMUNE DE RIANTEC



DÉLIBÉRÉ

— VU l'avis de la Commission du 22 janvier 2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'ADOPTER la dénomination présentée ci-dessus ;

— D'AUTORISER le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

Le maire,

Jean-Michel BONHOMME

MAIRIE DE RIANTEC
56 (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD

Conseil municipal du 9 février 2026